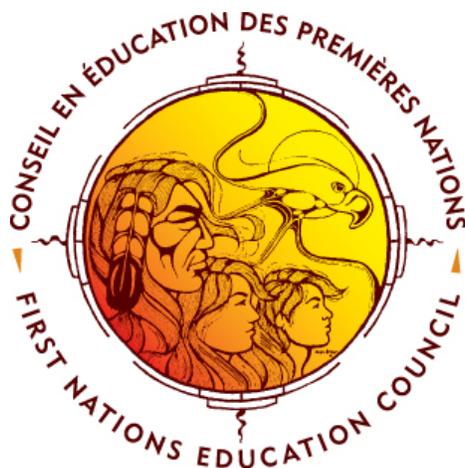


**MÉMOIRE DU
CONSEIL EN ÉDUCATION DES PREMIÈRES NATIONS**

**PRÉPARÉE DANS LE CADRE DE
LA CONSULTATION SUR
LA POLITIQUE QUÉBÉCOISE DE LA JEUNESSE**



DÉPOSÉE LE 1^{ER} OCTOBRE 2015

INTRODUCTION

Le Conseil en éducation des Premières Nations (CEPN) est un organisme qui a vu le jour en avril 1985 et qui se porte à la défense des intérêts de ses 22 communautés des Premières Nations du Québec, dans le domaine de l'éducation. Il collabore avec celles-ci en vue d'obtenir la maîtrise entière de leur système d'éducation.

Les mandats du CEPN¹ sont définis par l'assemblée générale composée d'un représentant par communauté membre et consiste à favoriser la concertation, soutenir, promouvoir et défendre les intérêts et les activités de ses membres auprès des instances concernées, en vue d'une prise en charge complète de leurs services éducatifs tout en respectant leur identité culturelle unique et leurs croyances communes. De plus, l'objectif premier du CEPN consiste à unir la force et les efforts de ses membres afin de trouver des solutions à des problèmes vécus par l'ensemble des communautés en éducation. Il agit également en tant qu'organisme de soutien qui compte actuellement une solide expérience et un leadership de plus de trente (30) ans en éducation des Premières Nations, tout en se consacrant à l'amélioration de celle-ci.

Le secrétariat du CEPN s'acquitte de sa mission et de ses mandats dans les 2 langues officielles, de façon à bien desservir ses membres répartis dans 12 communautés francophones et 10 communautés anglophones. Ces dernières comptent en tout 26 écoles que fréquentent près de 4,200 élèves². Par ailleurs, 6 communautés n'ont pas d'école, mais comptent quand même une clientèle étudiante qui fréquente les écoles provinciales. De plus, 2 de ces communautés (Gespeg et Viger) ne possèdent pas de territoire de réserve, et leurs jeunes fréquentent des écoles provinciales. L'action du CEPN tire sa source de la culture et de la philosophie des Premières Nations. Ainsi, son mandat en est un d'apprentissage tout au long de la vie.

Le CEPN gère également l'Institution Kiuna, une école postsecondaire mise sur pied par et pour les Premières Nations. Située dans la communauté abénaquise d'Odanak, l'Institution Kiuna offre le programme Sciences humaines – Premières Nations, programme élaboré en collaboration avec les Premières Nations, tout en respectant les exigences du MELS. Kiuna offre également des attestations d'études collégiales déterminées selon les besoins des communautés et des capacités. L'Institution Kiuna compte environ 75 étudiants, et est gérée par le CEPN en partenariat avec le Cégep d'Abitibi-Témiscamingue et le Collège Dawson.

Les 22 communautés membres qui forment le CEPN sont : Eagle Village, Gesgapegiag, Gespeg, Kahnawake, Kanesatake, Kitcisakik, Kitigan Zibi, Lac-Simon, Listuguj, Manawan, Mashteuiatsh, Notre-Dame-du-Nord, Odanak, Opitciwan, Pikogan, Rapid Lake, Viger, Wemotaci, Wendake, Winneway, Wolf Lake, Wôlinak. Ces communautés représentent huit nations différentes, soit les Abénaquis, les Algonquins, les Atikamekws, les Innus, les Malécites, les Micmacs, les Mohawks et les Wendats.

¹ Le CEPN est structuré en 5 secteurs, soit : la direction, les programmes et les finances, les services éducatifs, la technologie, et les services de communication.

² Pour l'année 2013-2014.

Dans une perspective de contribution au renouvellement de la politique québécoise de la jeunesse, le Conseil en Éducation des Premières Nations veut émettre un certain nombre de recommandations pour que cette politique soit la plus inclusive possible et qu'elle tienne compte des spécificités de la jeunesse autochtone.

Nous nous sommes principalement penchés sur les priorités mises de l'avant par les deux axes ayant le plus à trait avec l'éducation, soit les axes 1 et 2 portant sur les saines habitudes de vie et la persévérance scolaire. Afin de donner nos recommandations, pour chacune de ces priorités, nous répondrons systématiquement aux questions de consultation reliées présentées dans le document ministériel.

AXE 1

SAINES HABITUDES DE VIE

« Les priorités d'intervention déterminées par le gouvernement au sein de cet axe d'intervention sont-elles celles sur lesquelles la prochaine Politique jeunesse doit s'attarder, au cours des quinze prochaines années? »

D'emblée, les cinq priorités d'action présentées sous cet axe, comme ceux de l'axe 2, nous paraissent pertinentes au regard des enjeux de la jeunesse autochtone dans la mesure où elles sont contextualisées aux besoins et à la culture spécifiques des Premières Nations. Ce qui toutefois ne veut pas dire qu'elles soient exhaustives. D'autres priorités d'action pourraient être identifiées si une enquête était menée directement auprès des acteurs concernés. Dans le cadre de ce mémoire, nous nous centrons donc sur les priorités ciblées par la politique québécoise en y apportant les recommandations émanant de l'expertise du CEPN en matière d'éducation des Premières Nations.

Recommandation no.1 :

Nous recommandons que le Secrétariat à la jeunesse appuie les communautés dans l'accès à des ressources adéquates dans les milieux fréquentés par les jeunes autochtones pour les accompagner et les guider vers des choix alimentaires judicieux.

« Comment le gouvernement du Québec et ses partenaires peuvent-ils influencer les habitudes des jeunes en ce qui concerne l'alimentation, l'activité physique, les comportements à risque ou les problèmes de santé mentale? »

L'**alimentation**, premier élément de base pour de saines habitudes de vie, doit être non seulement équilibrée, mais accessible; ce qui pose problème pour les communautés éloignées où les aliments de qualité sont rares et coûteux. Sur ce plan, l'accès à des aliments sains et abordables s'impose comme une priorité d'action incontournable.

Le déploiement d'une campagne sur les méfaits de la malbouffe et d'un accompagnement des écoles pour éduquer les jeunes autochtones à la consommation d'aliments sains pourrait être une manière judicieuse d'influencer les saines habitudes de vie des jeunes. L'implantation de ressources appropriées dans les milieux scolaires ou communautaires, telles que des nutritionnistes, contribuerait à habiliter les jeunes à bien se nourrir et à préparer des mets équilibrés. À cet égard, la redécouverte des aliments traditionnels pourrait à la fois favoriser la saine alimentation tout en renforçant l'identité culturelle des jeunes. Cela devrait être encouragé par le support des cuisines collectives qui représentent des occasions concrètes d'apprentissage et de sensibilisation aux questions alimentaires tout en permettant aux jeunes de s'initier à la cuisine dans un contexte communautaire.

Recommandation no.2 :

Nous recommandons que le Secrétariat à la jeunesse développe des mesures favorisant l'accès des jeunes autochtones à des événements sportifs. De plus, un soutien financier pour les Jeux Interscholaires serait souhaitable.

Étroitement liée aux bienfaits d'une bonne alimentation, l'**activité physique** est au centre d'un mode de vie sain. À cet égard, le Conseil en Éducation des Premières Nations organise chaque année, des jeux interscolaires pour les élèves du primaire et du secondaire des écoles de ses communautés membres. Pendant quatre jours, des jeunes autochtones provenant d'un peu partout au Québec ont l'occasion de pratiquer différentes disciplines sportives dans un contexte de compétitivité amicale où l'activité physique et la persévérance scolaire sont encouragées dans une perspective de saines habitudes de vie. Toutefois, les jeunes des communautés n'ont pas accès à des programmes sportifs et la coordination d'activités sportives structurées n'est pas soutenue financièrement dans les communautés.

Recommandation no.3

Nous recommandons que le Secrétariat à la jeunesse soutienne financièrement les initiatives à caractère culturel mises de l'avant dans les milieux fréquentés par les jeunes autochtones, pour augmenter les facteurs de protection et promouvoir un mode de vie sain.

Les enseignements traditionnels et les activités culturelles sont considérés comme étant des facteurs contribuant à améliorer la santé mentale et à diminuer les comportements à risque des jeunes autochtones. Ces activités doivent être soutenues parce qu'elles permettent la transmission des savoirs et favorisent le renforcement de l'identité, devenant ainsi des facteurs de protection des jeunes, au regard de leur santé mentale et d'un mode de vie sain. Bien qu'elles soient des manières efficaces d'enseigner les saines habitudes de vie, ces activités ne sont pas soutenues financièrement.

Recommandation no.4 :

Nous recommandons que le Secrétariat à la jeunesse soutienne les communautés dans la mise en place de services d'intervention (psychologue, travailleur de rue, travailleur social, etc.) auprès des jeunes autochtones pour diminuer les comportements à risque et favoriser à la fois les saines habitudes de vie ainsi que la persévérance scolaire.

Des ressources au niveau de l'intervention psychosociale et communautaire doivent être accessibles dans les milieux fréquentés par les jeunes autochtones afin de cibler les comportements à risque chez les jeunes et favoriser leur diminution. À l'heure actuelle, avec de faibles moyens, les milieux doivent répondre à des besoins énormes et faire face à des situations de crise ou urgentes qui ne permettent pas aux intervenants en place de faire tout le travail nécessaire en matière de prévention et de diminution des facteurs de risque.

Recommandation no.5 :

Nous recommandons que le Secrétariat à la jeunesse facilite la participation des jeunes autochtones à des programmes de développement des comportements positifs tels que le leadership, le pouvoir d'agir, afin de diminuer les risques de consommer des substances néfastes pour la santé et d'augmenter l'affirmation de soi des jeunes dans leurs choix de vie saine.

« Quels sont les comportements à risque que la prochaine Politique jeunesse devrait encourager à ne plus adopter en priorité? »

Une panoplie de conduites à risque sont à décourager, mais chez la jeunesse autochtone, la prévention de la consommation de drogues et d'alcool, sont des actions prioritaires à engager dès l'enfance. La consommation abusive de ces substances entraîne souvent des comportements à risque, tel que la violence, le suicide, des relations sexuelles non protégées, des états dépressifs, etc. Viendrait ensuite, la prévention de la consommation de tabac et des boissons à haute teneur en sucre et en caféine qui affectent grandement la santé des jeunes, ainsi que la promotion des relations sexuelles protégées.

Recommandation no.6 :

Nous recommandons que le Secrétariat à la jeunesse développe une politique spécifique aux jeunes Québécois pour contrer le racisme et l'exclusion sociale à l'endroit des Premières Nations du Québec.

« Promouvoir les relations interpersonnelles harmonieuses, par exemple par la lutte contre le sexisme, le racisme et l'homophobie contribue-t-il à une meilleure intégration de tous les jeunes à l'école, sur le marché du travail et dans la société en général? De quelle façon? »

Le développement d'un plan d'action pour contrer le racisme envers les autochtones et favoriser leur intégration sociale d'une manière respectueuse de ce qu'ils sont plutôt qu'assimilatrice apparaît comme prioritaire. Ce plan d'action doit être spécifique au racisme contre les Premières Nations et non pas faire partie d'une campagne générale. Même après plus de quatre cents ans de cohabitation, éduquer la population générale à la réalité des Premières Nations apparaît toujours comme une nécessité. Contrairement à d'autres minorités culturelles pour qui différentes mesures facilitantes sont prises, le racisme et les préjugés envers les autochtones sont passablement banalisés à différents niveaux de la société québécoise, et il semble qu'un coup de barre de la part des autorités gouvernementales est nécessaire afin de contrer cette attitude qui nuit à l'intégration et à l'émancipation sociale de la jeunesse autochtone. Souvent perçu comme des « citoyens de deuxième ordre » relevant d'une autre juridiction, le gouvernement du Québec doit être plus actif dans la lutte à l'exclusion sociale des autochtones, de manière à favoriser des relations égalitaires et harmonieuses entre autochtones et québécois. La reconnaissance de la spécificité culturelle des autochtones qui est différente et non assimilable à celles des autres communautés culturelles au Québec doit être pleinement reconnue et valorisée au sein de la population québécoise. À ce chapitre par son action, le gouvernement québécois peut faire une différence si l'éducation à la différence autochtone devient une volonté politique concrète davantage qu'une intention bienveillante.

Recommandation no.7 :

Le conseil en Éducation des Premières Nations a bénéficié d'une mesure du Ministère de l'Éducation pour la lutte à l'intimidation dans ses écoles membres de 2013 à 2015. Ce financement a permis de développer de nombreux projets et de constater une diminution des comportements violents dans les écoles. Nous recommandons la reconduction de cette mesure de manière permanente.

Il va sans dire que les autres vecteurs d'intervention tels que la lutte contre l'intimidation, l'homophobie, le sexisme et la violence conjugale continuent d'être des priorités d'action en ce qui concerne la promotion de **relations interpersonnelles harmonieuses** au sein de la jeunesse autochtone. Différentes actions sont entreprises à cet égard dans les écoles primaires et secondaires autochtones, de même qu'à l'institut Kiuna, où les notions de respect, d'écoute et d'entre-aide sont centrales et mises en commun dans une perspective de partage de bonnes pratiques. Les ressources à la fois humaines et matérielles sont toutefois insuffisantes et il n'y a pas d'engagement fédéral à cet égard.

AXE 2

UN MILIEU FAVORABLE À LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRE

« Les priorités d'intervention déterminées par le gouvernement au sein de cet axe d'intervention sont-elles celles sur lesquelles la prochaine Politique jeunesse doit s'attarder au cours des quinze prochaines années? »

Comme celles avancées pour un mode de vie sain, les priorités retenues par la politique gouvernementale pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires nous semblent pertinentes du point de vue de la jeunesse autochtone, mais nous ne pourrions dire si elles sont exhaustives. D'autres cibles d'action pourraient être pointées si une enquête était menée auprès des Premières Nations.

Recommandations no.8 :

Nous recommandons que le Secrétariat à la jeunesse reconnaisse le rôle communautaire des écoles autochtones et soutienne les activités jeunesse organisées par le milieu scolaire qui favorise l'implication de la communauté et des familles.

« Peut-on soutenir la persévérance scolaire en faisant de l'école un milieu de vie plus complet et plus stimulant pour les jeunes? »

La réponse à cette question nous permet de contextualiser l'école autochtone comme étant d'abord un milieu de vie avant d'être un lieu d'éducation ou une institution de transmission des savoirs. Cela est vrai pour toute école, mais dans le contexte d'une communauté autochtone, l'école revêt un aspect communautaire particulier s'apparentant à un carrefour, à un lieu de rencontre. L'école est un lieu significatif pour l'élève, mais également pour tous les autres membres de la communauté, qu'ils soient parents, amis ou aînés. Un endroit ouvert à tous où la bibliothèque de l'école est aussi la bibliothèque de la communauté et le gymnase est accessible à d'autres activités que les activités sportives des élèves en temps scolaire (réceptions pour mariages, funérailles et autres événements). Un lien étroit entre l'école, les familles et la communauté doit être établi pour que la communauté puisse se mobiliser et s'approprier son école. Le sentiment d'appartenance à cette école sera d'autant plus élevé chez les jeunes si celle-ci est vue comme un lieu de rencontre et de développement pour sa communauté. L'école autochtone conçue comme un milieu de vie communautaire permet à la jeunesse de s'y reconnaître et de s'y référer comme quelque chose faisant partie d'elle, et non comme quelque chose d'extérieur. Cette approche constitue un facteur important de motivation et de persévérance scolaires parce que ça contribue à donner un sens supplémentaire à la vie scolaire et à rendre l'école attrayante. Nous croyons qu'une telle vision de l'école peut être mise de l'avant pour soutenir l'intérêt et la persévérance des élèves.

Recommandation no.9 :

Nous recommandons que le Secrétariat à la jeunesse fasse valoir la valeur des activités culturelles et soutienne sa reconnaissance en finançant des activités culturelles pour les jeunes autochtones dans leur communauté.

Dans les communautés, les activités parascolaires sont souvent les seules activités dont les jeunes ont accès. Ces activités incluent aussi des activités culturelles, traditionnelles et elles impliquent les gens de la communauté, qui s'associent aux intervenants scolaires. Les activités parascolaires ne doivent donc pas être limitées seulement à l'école, mais être pratiquées dans tous les milieux de vie des jeunes.

Recommandation no.10 :

Nous recommandons au Secrétariat à la jeunesse d'appuyer les communautés pour que leurs jeunes aient accès à des conseillers d'orientation et à des activités leur permettant de prendre leur place au sein de leur communauté.

« Comment faire en sorte que plus de jeunes intègrent à leur plan de scolarisation et de carrière un cheminement dans un programme de formation professionnelle ou technique? »

L'ajout de ressources en orientation scolaire et professionnelle pour accompagner les jeunes dans leur cheminement est incontournable. Des conseillers en orientation proposant des outils d'exploration, organisant des activités pour les jeunes, des stages et des visites en milieu de travail, permettraient aux jeunes de se projeter dans l'avenir. En plus de devoir faire un choix comme tous les jeunes de la province, les jeunes autochtones doivent quitter leur communauté, leur famille pour poursuivre des études. À la transition d'un niveau d'étude à un autre, s'ajoute l'adaptation à un nouveau milieu de vie. Ainsi, il n'est pas rare que certains jeunes ne veulent pas poursuivre d'études ou abandonnent leur programme parce qu'ils n'ont pas pu s'adapter au nouveau milieu. À cet égard, des conseillers d'orientation doivent être engagés pour aider les jeunes à faire des choix, mais aussi à se préparer aux études, ou à trouver leur place dans le fonctionnement de la communauté.

Recommandation no.11 :

Dans un souci de renforcer ses liens avec les Premières Nations du Québec, nous recommandons que le Secrétariat à la jeunesse, sans suppléer aux responsabilités du gouvernement fédéral, contribue à l'implantation de mesures pour créer différents partenariats avec les communautés autochtones afin de garantir aux élèves des transitions réussies entre les systèmes d'éducation et aux différents points de passage de leur parcours scolaire.

Le parcours scolaire d'une large proportion de la jeunesse autochtone se caractérise par des transitions entre les systèmes d'éducation des Premières Nations et celui de la province. Établir des partenariats afin de faciliter la transition des élèves d'un système à l'autre nous apparaît essentiel en vue de favoriser la réussite des jeunes des Premières Nations. Une variété de stratégies efficaces peut être déployée grâce à ces partenariats. L'embauche d'agents de liaison et d'intervenants autochtones,

l'accompagnement pédagogique, la sensibilisation interculturelle sont des exemples de pratiques qui ont des effets positifs. Dans tous les cas, la reconnaissance de l'expertise des Premières Nations dans la définition des besoins et l'élaboration de mesures doit se traduire par une consultation suffisante ainsi qu'une offre de participation active.

« Quels sont les meilleurs moyens d'encourager la persévérance scolaire chez les jeunes des Premières Nations? »

Il nous paraît essentiel qu'une politique préoccupée par la réussite et la persévérance scolaire des jeunes autochtones favorise la mise en place d'une pédagogie souple intégrée à la réalité autochtone qui tient compte de la valorisation de la culture autochtone. Il va sans dire que ce travail doit s'appuyer sur l'expertise des Premières Nations et assurer leur pleine participation.

Parmi les moyens qui peuvent être mis de l'avant pour reconnaître et valoriser l'identité culturelle comme facteur de persévérance scolaire chez les jeunes autochtones nous soulignons particulièrement la participation de la famille, des aînés et de l'ensemble de la communauté à la vie scolaire des jeunes; la valorisation de la culture, des traditions et des savoirs autochtones. En somme, la culture nous apparaît comme un facteur de protection important pour la jeunesse autochtone.